

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du **MERCREDI 11 JUIN 2025**

RÉUNI EN SÉANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FÊTES à 18 H 30

Convoqué le : 02/06/2025

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothée BÖLLING, Ernst LOPES CARDOZO, Michele BONIN, Emile MALLET

A noter que Dorothée BÖLLING assiste au Conseil en visio.

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 04/04/2025:

Sans remarque particulière, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du Vendredi 4 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Maire rappelle que, comme chaque année, nous avons inscrit au budget 2025 la somme de 4500 € pour les subventions aux associations. Pour les associations communales deux demandes nous ont été adressées :

- Gérard Nelh, Président du Comité des Fêtes, demande de reconduire la subvention habituelle d'un montant de 350 €
- La Présidente des Aquabelles représentée par le trésorier de l'association, demande également de reconduire la subvention habituelle de 150 € et si possible d'y ajouter exceptionnellement 70 € pour une sortie à la Grotte Chauvet en précisant que la grotte sera le thème des aquarellistes pour l'année à venir.

Le Maire précise ensuite la liste des autres associations supra communales :

- L'Association d'Animation Sociale du Haut Nyonsais (AASHN) : 276 € (2,65 € par habitant)
- Pole sanitaire et Medico social (PSMS) : 2080 € (20 € par habitant)
- Amicale des pompiers de Rémuzat : 85 €
- L' Adem : 60 €
- Aventic : 312 € (3€ par habitant)
- Fédération des Villes Oléicoles Françaises : 50 €

Le Maire propose enfin de ne pas reconduire pour cette année la cotisation de l'association

des Maires de l'ancien Canton de Rémuzat puisqu'il ne s'y passe plus rien.

Le montant total de ces subventions s'élève donc à 3433 € pour l'année 2025. A l'unanimité le Conseil donne son accord en notant qu'il reste 1067 € pour d'éventuelles subventions exceptionnelles.

2 – TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2025:

En ce qui concerne la voirie communautaire, la Commune dispose de 18605,97 € pour l'année 2025 (18226,95 € de dotation 2025 + 379,02 € de solde 2024) . Suite à divers échanges lors de précédents Conseils, le Maire a demandé au technicien de la CcBDP de deviser des travaux sur le Chemin du Plan des Rieux. Le montant de ce devis est de 16439,49 € et il comprend des raccords ponctuels (pour boucher les trous) entre la maison Raspail et l'intersection du chemin qui conduit à la maison Labussière puis au-delà de ce point jusqu'à l'intersection du Chemin des Nayses , c'est un bicouche pleine largeur qui est prévu.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité en notant qu'il reste un solde de 2166,48 € et qu'il serait bon de l'utiliser car on est dans la dernière année de la mandature.

Jérôme Plantevin rappelle une nouvelle fois le problème du parking situé derrière l'auberge dont une partie est en contre pente et, lors de grosses pluies , l'eau pénètre dans la cuisine de l'auberge. Le Maire répond qu'il va faire venir une entreprise afin d'étudier et chiffrer les solutions envisageables.

3 – EXTENSION DES CIMETIÈRES :

Suite à la demande de subventions déposée courant 2024 auprès du Département, le Maire indique avoir reçu une réponse positive sur ce dossier, réponse aujourd'hui non officielle mais qui le sera fin Juin . Le montant des travaux envisagés pour ces extensions est de 42512,36 € HT (51014,84 TTC) et ils seront financés à 75 % soit 31884 € d'aide du Département.

Pour le cimetière de Léoux et après plusieurs visites sur site, il ne semble pas nécessaire de faire une extension mais il semble plus judicieux de récupérer quelques tombes abandonnées, de refaire les allées intérieures et, à l'extérieur de faire simplement un parking en bordure du Chemin du Col de Lazarier. Des tombes abandonnées ont été repérées en présence de Mr Noël Egligeaud, de Mr Emile Mallet, des deux adjoints et du Maire. Une procédure adéquat sera mise en place pour officialiser la récupération de ces tombes.

Le Conseil donne son accord sur ces propositions . En conséquence , le Maire demandera de nouveaux devis.

4 – NOUVELLES EXIGENCES DE L'ÉTAT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE :

La loi prévoyait que la compétence "eau et assainissement", à ce jour communale, soit transférée à la Communauté de Communes initialement au 1er Janvier 2020 puis reportée au 1er Janvier 2026. Mais à la suite de mouvements de protestation, notamment issus de Communes rurales, le Gouvernement, fin 2024, a finalement rendu ce transfert non obligatoire mais ces derniers jours, le Préfet de la Drôme, a demandé à l' Agence Régionale de Santé (ARS) d'être très exigeante sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. D'un autre côté, l'Agence de l'eau oblige les Communes à avoir des réseaux avec

un bon rendement, c'est à dire avec le moins de fuite possible. Face à ces exigences de + en + élevées, le Maire a demandé l'assistance d'un service dédié du Département, le SATEP. Mr Neveux, technicien de ce service, est venu le 7 Mai dernier. Il a découvert le réseau et installé des capteurs de débit dans les trois réservoir de distribution. Les résultats ont montré, sans surprise, qu'il y avait des fuites sur la quasi-totalité des réseaux, ce qui donnait un rendement un peu faible.

En conclusion, le Maire va reprendre contact avec le technicien afin de définir les travaux à envisager et surtout établir les priorités. Il faudra ensuite déposer des dossiers de demande de subvention.

5 - NOUVEAU TARIFS EAU POTABLE:

Au vu des éléments notés dans le paragraphe précédent, le Maire pense qu'il est nécessaire de revoir la tarification de l'eau potable afin de faire face aux investissements qui vont être nécessaires sachant que les aides seront certainement moindres que celles qui nous étaient accordées jusqu'à maintenant. En accord avec le technicien SATEP pour que ce nouveau tarif soit réglementaire, il propose:

- Abonnement annuel 55 € (actuellement 50 €)
- Consommation hiver (16 Septembre au 15 Juin) 0.50 €/m³ (actuellement 0.40 €)
- Consommation été (16 Juin au 15 Septembre) 1.30 €/m³ (actuellement 1.10 €)

Avant de passer au vote, le Maire rappelle que ces trois tarifs sont inchangés depuis 2016 et si cette proposition est retenue, elle sera applicable pour l'année 2026 soit au 16 Septembre prochain pour la conso d'hiver.

Ce nouveau tarif est accepté par le Conseil Municipal par 9 voix pour et 1 contre.

6 - "AMENDES DE POLICE":

Les services techniques départementaux ayant fait savoir qu'ils ne pourraient plus mettre à disposition des Communes de la signalisation temporaire, le Maire propose d'acquérir quelques panneaux ainsi que des barrières pouvant être utilisés lors de manifestations dans le village ou à la suite de problèmes sur la voirie communale. Il a donc demandé un devis à une société spécialisée (Direct Signalétique) dont le montant s'élève à 2 618,07 HT (3 141,68 TTC). Il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre des "Amendes de Police" afin d'être aidé dans cet achat. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

7 - RECENSEMENT DE LA POPULATION COMMUNALE:

Le Maire rappelle qu'un recensement de la population communale est programmé pour Février 2026. Suivant les directives de l'INSEE, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE sur la Commune, qui assurera le bon déroulement de l'opération ainsi que la gestion d'un agent recenseur qui sera à recruter à l'Automne.

Il propose de nommer Mme Aurore Monnier, actuelle secrétaire de Mairie, à ce poste

d'agent coordonnateur communal. A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

- **La Poste** vient de nous préciser par un courrier daté du 23 Mai dernier que la boîte aux lettres de Léoux (courrier au départ) va être supprimée. A noter qu'elle continuera à être relevée par le facteur tant qu'elle n'aura pas été enlevée.

- **Lors** de travaux d'entretien du chemin du Col de Pensier, accompagné d'Emile Mallet, d'Alexis et Lohan Arnaud, le Maire indique que son portable est malencontreusement tombé sous le compacteur le rendant hors d'usage et entraînant rapidement le rachat d'un nouvel appareil mais aucune assurance (aussi bien personnelle que Mairie) n'a voulu prendre en charge un remboursement total ou partiel. C'est donc le budget communal qui, finalement, a réglé la facture (250 € TTC).

- **ADN:** Gerard Nelh indique que les travaux devraient être finis courant de l'été pour le village avec une ouverture à la commercialisation à l'automne. Léoux sera desservi ensuite sans date de mise en service pour l'instant.

- **Aboiement des chiens:** Suite à l'intervention de Mme El Haddoui à la fin du dernier Conseil Municipal, le Maire a envoyé à Mr Theo Plantevin une lettre recommandée avec accusé de réception pour le mettre en demeure de faire cesser ces aboiements mais ce pli n'a pas été retiré par l'intéressé. A ce jour, la situation n'a pas évolué et de plus en plus d'habitants du village viennent en Mairie pour évoquer ce problème qui devient de plus en plus préoccupant surtout à la veille de l'été où on vit fenêtres ouvertes. Mme El Haddaoui, présente dans la salle, précise qu'elle a dû, une nouvelle fois, faire intervenir les gendarmes en soirée qui semblent avoir dressé procès-verbal.

La séance est levée à 20 H 20.